

Charte Qualité Accueil de Loisirs

Les différents acteurs (CG, CAF, MSA, DDCSPP, réseaux associatifs) de la Commission Départementale d'Accueil du Jeune Enfant ont élaboré une charte qui énonce un certain nombre de finalités, objectifs et principes fondamentaux à intégrer dans les réflexions liées à l'évolution de chaque projet éducatif permettant ainsi de concourir à un accueil de qualité.

Place de l'enfant

L'accueil de loisirs met en œuvre une réflexion afin de proposer des activités à finalité éducative, un accueil adapté à chaque « classe d'âges », et ce dans le respect du rythme et des besoins de l'enfant.

Les enfants sont associés, en fonction de leur âge et de leur maturité, à la mise en œuvre des projets de l'accueil de loisirs : organisation et choix des activités. Cela favorise ainsi une réflexion autour de : la vie du centre, la vie quotidienne, tout en laissant de la place pour des débats et des échanges.

Implication des familles

Le projet éducatif prend en compte les aspirations des familles. Son évolution associe parents et professionnels.

L'accueil de loisirs associe les parents à la vie du centre que ce soit dans les instances dirigeantes, consultatives ou au quotidien.

Il veille à garder une écoute attentive des familles. Il organise une retransmission du vécu de l'enfant et accompagne, s'il y a lieu, les familles dans leur fonction parentale.

Au niveau de l'équipe professionnelle

L'accueil de loisirs prévoit des perspectives d'enrichissement des professionnels notamment par la formation continue et le travail d'équipe.

L'accueil de loisirs participe à la mise en réseau des structures.

Citoyenneté et accueil des différences

L'accueil de loisirs est un lieu vecteur d'intégration sociale, ouvert à tous quel que soit la situation sociale des familles ; il permet une sensibilisation de l'enfant à la découverte de nouvelles cultures.

La structure d'accueil s'engage dans une démarche favorisant l'accueil de l'enfant en situation de handicap.

Territoire et réseau

L'accueil de loisirs s'inscrit dans son environnement social, institutionnel, ... en créant du lien avec les acteurs locaux de son territoire (école, bibliothèque, crèche, MAPA, etc.). La réponse aux besoins des familles est liée à la spécificité de son territoire (services de transport, etc.).

Document validé par la CDAJE le 16 juin 2010

« Je soussigné.....
Représentant légal de l'accueil de loisirs,
Engage ma structure dans cette démarche qualité »